

Contrat de prêt de taureaux d'élevage

Propriétaire Taureau	
Nom, prénom:	
Adresse:	
NPA/localité :	
Téléphone:	

Emprunteur	
Nom, prénom:	
Adresse:	
NPA/localité :	
Téléphone:	

Taureau	
Nom:	
BDTA no :	
Date de naissance	
Location Durée :	: De Jusqu'à :

Frais de location	
Transport d'approche	
Transport de retour	
Indemnité de saut * :	Prix par saut (1-9):Fr. x pièce = Fr. Prix par saut (10+) : Fr. x pièce = Fr.

Conditions:

- * L'emprunteur/l'emprunteuse paie au propriétaire une taxe par saut. (Valeur indicative : 30 francs jusqu'à 10 animaux. 25 francs par saut à partir du 10e animal).
- Le taureau d'élevage reçoit suffisamment de nourriture saine pour qu'il reste en bonne santé et en forme.
- Le taureau doit être détenu conformément aux besoins de l'espèce, être soigné et protégé contre les accidents.
- Le taureau ne doit être utilisé qu'en fonction de son âge et de sa taille.
- En cas de maladie/d'accident, il faut en informer immédiatement le/la propriétaire.
- Les transports sont à la charge du/de la prêteur/euse.
- Les membres peuvent demander une fois par an une indemnité de transport à la RGS. faire une demande. (formulaire à télécharger sur www.raetischesgrauvieh.ch).
- La déclaration d'entrée et de sortie doit être communiquée à la BDTA dans les délais impartis.
- Le/la propriétaire a assuré le taureau contre les accidents et le décès.
- Le propriétaire confirme que le taureau est reconnu par le RGS, qu'il a été évalué et qu'il a été testé négatif pour la neuropathie et la dysplasie rénale.



Ce texte a été traduit avec deepL

Contrat de prêt de taureaux d'élevage

- D'autres conditions s'appliquent : Aucun

Ort/ Datum:

Unterschrift LeiherIn:

Ort/ Datum:

Unterschrift EigentümerIn: